



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-517

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-08-28-00020 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 18 Boucry) (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

75-2025-09-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages)

Page 7

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-28-00020

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
18 Boucry)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18ème BOUCRY
61 rue Eugène Carrière
75018 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème BOUCRY par intérim, Monsieur Frédéric DUBOIS, Inspecteur Principal des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme JOUANNAUD Patricia, inspectrice, et M. RADJABADAR Marc, inspecteur, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème BOUCRY , à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés par leurs noms et prénoms ci-après :

JOUANNAUD Patricia	RADJABADAR Marc	
--------------------	-----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés par leurs noms et prénoms ci-après :

BENSAID Emmanuel	BOUALLAG Akli	DELAMARE Elisabeth
DELFOSSÉ Laetitia	LOUCHARD Sébastien	ROSELMAC François-Wilhem
SANSON Dylan		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JOUANNAUD Patricia	Inspectrice	1 000€	6 mois	10 000€
BIGOT Mickael	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
CHAZE Valérie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DEFFES Angélique	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DOSSOU Nicole	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
KASSEM Yassine	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MANETTE Nathalie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PIERRE Nicolas	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
TEGAR Emilie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions	
		Contentieux	Gracieux
ADJUTOR Yvel	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BONNIN Charlotte	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
CANIONI Jean-Mathieu	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
DAGNON Rachelle	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
HAMROUNI Fatma	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
MARIE-FRANCOISE Pauline	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
PERARO Nathalie	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
VUILLERMOZ Hervé	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation

Article 5

Le présent arrêté , qui rentrera en vigueur le 01/09/2025, sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 28/08/2025

Le responsable de service des impôts des particuliers par
intérim

Signé

Frédéric DUBOIS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

75-2025-09-01-00001

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la
préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris, de la
direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France et de la
direction départementale de la protection des
populations de Paris, porteurs ou référents de la
carte d'achat

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. ROLLAND Baptiste ;

Vu le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme de WITASSE THEZY Camille ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) (Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 novembre 2021, portant nomination (directions départementales interministérielles) (M. Olivier HERY, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2023 portant nomination (commissaires à la lutte contre la pauvreté) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2025 portant nomination de Monsieur Christophe HURAUULT, sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé des urgences sociales au cabinet du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 1er juillet 2025 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et direction départementale de la protection des populations de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2025-03-31-00001 du 31 mars 2025 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de la région d'Ile-de-France et de Paris), accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 01 septembre 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signe

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté du

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Autorités rattachées au préfet de région Ile-de- France				
Christian FORTERRE	Commissaire à la lutte contre la pauvreté	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cabinet				
Baptiste ROLLAND	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Marc ZARROUATI	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Camille DE WITASSE THEZY	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe HURAULT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Alicia SALAUN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00 €	
	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Hugo MARIN	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Charles XARDEL				
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)				
Marie GAUTIER-MELLERAY	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Hélène CROZE	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)				
Stéphane BRUNOT	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00€	3 000,00€

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Secrétariat général aux moyens mutualisés	(SGAMM) (suite)			
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/ service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	2000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
DRIAAF d'Ile-de-France				
Mylène TESTUT-NEVES	DRIAAF	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
DDPP de Paris				
Marie-Hélène TREBILLON	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Olivier HERY	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté du

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Lorine ANDRIEU	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nadine SANT'ANA SIMOES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS